

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL SIVOS MBT
Nombre de membres En exercice : 6 Présents : 4 Votants : 5	L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX Le LUNDI 4 AVRIL à 18h30 à la Mairie de Mareil-Le-Guyon
Date de convocation : 30/03/2022	Le Conseil syndical SIVOS MBT, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Mme Patricia SADO Étaient présents : Mmes Basquin, Descombes, Poelaert, Sadoc Absent: M Leconte non excusé, Mme REMION (pouvoir à Mme SADO)
	Secrétaire de séance : Mme Denise POELAERT

La séance est ouverte à 18h38 - **Secrétaire de séance : Mme Mme Denise POELAERT**

La présidente demande à ce que soit ajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la participation SIVOS des 3 communes pour 2022.

Le comité syndical accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour du SIVOS MBT :

- 1- **Approbation du compte rendu du Comité SIVOS MBT du 02 mars 2022**
- 2- **Approbation du Compte de Gestion 2021**
- 3- **Approbation du Compte Administratif 2021**
- 4- **Affectation des résultats 2021**
- 5- **Vote du Budget primitif 2022**
- 6- **Participation Sivos Mbt Des 3 Communes Pour L'année 2022**
- 7- **Année scolaire 2022-2023**
- 8- **Tarif cantine 2022-2023**
- 9- **Tarifs garderie du matin et du soir 2022-2023**
- 10- **Questions et informations diverses.**

1- Le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 02 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

2- Délibération n° 2022/04/04-03

COMPTE DE GESTION 2021

Madame La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Comité Syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif de La Présidente sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Centre de gestion Comptable.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du SGC Rambouillet pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- Délibération n° 2022/04/04-04

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Madame Danièle DESCOMBES , le Comité Syndical examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

- En section de fonctionnement :		
Dépenses de fonctionnement :	- 129 370.44 €	
Recettes de fonctionnement :	+ 160 490.88 €	
<i>Résultat de l'exercice :</i>		<i>+ 31 120.44 €</i>
Report en fonctionnement n-1	+ 21 177.71 €	
Soit un résultat à fin 2021 de	+ 52 298.15 €	
- En section d'investissement :		
Dépenses d'investissement :	- 1 080.16 €	
Recettes d'investissement :	+ 10 000 €	
<i>Résultat de l'exercice :</i>		<i>+ 8 919.84 €</i>
Report en investissement n-1	- 0 €	
Soit un résultat à fin 2021 de	+ 8 919.84 €	

Hors de la présence de Madame SADOUC – La Présidente, Comité syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

4- Délibération n° 2022/04/04-05

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Mme. La Présidente rappelle au Comité Syndical que le Compte administratif 2021 du SIVOS MBT fait apparaître les résultats suivants :

- Section de Fonctionnement	Excédent de clôture	+ 52 298,15 €
- Section d'Investissement	Excédent de clôture	+ 8 919,84 €

Montant des Restes à réaliser en investissement pour 2021 :

Dépenses : 8 302,00 €

Recettes : 4035,00 €

Mme. La Présidente propose au Comité Syndical d'affecter

En section d'Investissement à l'article 001 :

+8 919,84€ - 8302€ + 4035€ = +4 652,84€

En section de Fonctionnement à l'article 002 : **+52 298,15€**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

5- Délibération n° 2022-04-04/06

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Présenté par MME. La Présidente, le Budget Primitif 2022 s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 202 060,00 €

- Dépenses et recettes d'investissement 27 954,84 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2022 voté par chapitre.

6- Délibération n° 2022/04/04-07

PARTICIPATION SIVOS MBT DES 3 COMMUNES POUR L'ANNÉE 2022

Mareil-le-Guyon : 18 424 €

Bazoches-sur-Guyonne : 66 242 €

Le Tremblay-sur-Mauldre : 35 096 €

Soit un montant total de 119 761,85 € inscrit au BP 2020 à l'article 74748

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,





VOTE POUR le montant indiqué pour chacune des 3 communes.

Les point 7, 8 et 9 sont reportés au prochain Comité SIVOS MBT pour permettre de tenir compte des réelles augmentations.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres du Comité syndical ne prenant plus la parole, la séance est levée 20h00.

SIVOS MBT

COMITÉ SYNDICAL du Lundi 4 AVRIL 2022

<p>Patricia SADO</p> 	<p>Alexandra REMION Absente, pouvoir à Patricia SADO</p> 	<p>Denise POELAERT</p>
<p>Roseline BASQUIN</p> 	<p>Danielle DESCOMBES</p> 	<p>Sébastien LECONTE Absent Non Excusé</p>

